

MODIFICATION SIMPLIFIEE

N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE EN RECLASSANT UNE ZONE URBAINE U3 EN ZONE URBAINE U2

DATES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée du PLU de Boisseuil se déroulera **du lundi 18 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 inclus.**

LIEU DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Boisseuil ainsi que deux registres où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés **en mairie de Boisseuil, du lundi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00 et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Boisseuil et de Limoges Métropole – Communauté urbaine.

PUBLICITE

Avis affiché en mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Boisseuil : www.boisseuil87.fr
- Site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine : <http://www.agglo-limoges.fr/>

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole – Communauté urbaine sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée.